

Bulletin d'inscription

HILDEGARDE DE BINGEN (1098-1179)

Du jeudi 27 avril au lundi 1^{er} mai 2017 à Moissac

Intervenant : Marcel PERES

Hildegarde de Bingen (1098-1179)

Sainte, visionnaire, guérisseuse, compositeur, tout semble avoir été dit à propos d'Hildegarde de Bingen, pourtant beaucoup reste encore à découvrir sur cette femme, ses écrits et sa musique. De plus, le 7 octobre 2012 elle fut proclamée Docteur de l'Église, ce qui change profondément l'approche que l'on pourrait avoir de son œuvre. Auparavant elle apparaissait comme un personnage un peu bizarre, d'autant plus que sa musique et ses écrits sur la médecine avaient suscité un vif intérêt dans les milieux inscrits dans la mouvance « New Age ». Aujourd'hui la situation est bien différente, car sa vie, ses connaissances et...sa musique révèlent un enseignement fondamental dans la connaissance de ce que l'Église peut transmettre.

Ainsi Hildegarde, 35^{ème} docteur de l'Église, 4^{ème} femme à être élevée à cette distinction, après Catherine de Sienne, Thérèse d'Avila et Thérèse de Lisieux, est également le premier compositeur dont la musique est officiellement reconnue comme portant un enseignement majeur.

Là réside tout le merveilleux de cette histoire. Il aura fallu attendre neuf siècles pour que Hildegarde révèle toute la puissance de son enseignement. Cette femme du XII^e siècle a quelque chose de très important à transmettre au monde d'aujourd'hui.

Cette session est ouverte à tous ceux qui veulent découvrir ou approfondir la musique d'Hildegarde, notamment dans sa dimension liturgique. Ces chants résonnent dans leur plénitude lorsqu'ils sont chantés par des femmes. Cette session s'adresse plus particulièrement aux femmes, il peut-être suivi par des hommes qui souhaitent connaître ce répertoire, cependant, ils ne devraient pas participer au concert de fin de stage.

Participation aux concerts de fin de stage, dimanche 30 avril à 20h30 et lundi 1^{er} mai à 15h30 à l'abbatiale de Moissac.

Frais d'inscription :

L'adhésion annuelle à l'Association Organum est obligatoire pour participer aux stages.
Cotisation adhérent : 30€

Frais pédagogique :

Stage de chant Hildegarde de Bingen : 140€

Pour toute inscription, un chèque d'arrhes de 90€ ou bien le règlement via le site internet à l'ordre de l'association Organum est demandé aux participants (adhésion 30€ + 60€ d'arrhes pour le stage) – L'adhésion et les arrhes sont non remboursables.
Chèques vacances ANCV acceptés (sauf pour le règlement de l'adhésion à l'association).

Hébergement :

Les stagiaires réservent directement leur hébergement. Au centre d'accueil international Le Carmel de Moissac, tél 05 63 04 62 21 / www.giteanciencarmelmoissac.com, possibilité de traiteur le soir ou cuisine en gestion libre. Liste d'hôtels et autres possibilités d'hébergement sur demande à l'association Organum ou auprès de l'office de tourisme de Moissac au 05 63 04 01 85 / <http://tourisme.moissac.fr>

Coupon réponse en page 2 à envoyer à l'adresse suivante :
Association Organum – 1 rue de l'abbaye – BP 50019 – F 82 201 MOISSAC Cedex 01

Stage Hildegarde de Bingen

Du jeudi 27 avril au lundi 1^{er} mai 2017

Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel fixe :Tel portable :

Courriel :Profession :

Règlement :

L'adhésion et les arrhes sont non remboursables. Si vous êtes déjà adhérent, veuillez nous envoyer seulement le règlement des arrhes.

Chèque d'arrhes de 90€ (adhésion 30€ + 60€ d'arrhes pour le stage) à l'ordre de l'association Organum à envoyer accompagné de ce coupon, du bulletin d'adhésion 2017 et d'un bref Curriculum vitae musical à l'adresse suivante ou le règlement via le site internet :

Association Organum – 1 rue de l'abbaye – BP 50019 – F 82 201 MOISSAC Cedex 01

Autorisation d'exploitation de photos et vidéos

J'autorise / je n'autorise pas* l'association Organum à utiliser des photos et vidéos prises lors des stages et/ou des concerts où j'apparais. Ces photos et vidéos peuvent-être utilisées pour illustrer différents supports de communication de l'association Organum (site internet, réseaux sociaux, dépliants papiers, affiches), ainsi que des reportages sur les activités de l'association.

* rayer la mention inutile

Signature